



Paris - 14 février 2023. La proposition de loi Rist, ouvrant la voie à l'accès direct à certains professionnels de santé dont les infirmiers en pratique avancée, à l'origine du mouvement de protestation des organisations médicales, est examinée aujourd'hui au Sénat. Le Sniil appelle à la responsabilité des professionnels de santé, pour dépasser les corporatismes ainsi que des législateurs pour avoir le courage d'assurer les réformes qui permettent l'accès aux soins des Français.

Si le corps médical ne semble pas vouloir reconnaître les atouts de ces professionnels de santé en leur accordant leur confiance, essentielle pour une collaboration réussie, le système de santé est voué à se dégrader de jour en jour.

Cette proposition de loi qui restreint déjà l'accès direct aux seuls IPA, au lieu d'élargir à la profession infirmière, se retrouve sous de nombreux amendements dénués de sens et vouent à maintenir la profession sous le joug des médecins.

Les professionnels de santé doivent travailler ensemble et non en opposition. Les besoins en santé actuels et à venir des populations de chaque territoire, notamment les plus fragiles et éloignées, ne doivent pas être relégués au second plan et devraient être la priorité pour tout parlementaire engagé dans son territoire.

Le Sniil entend la grogne des médecins libéraux en cette période de négociations conventionnelles mais ne peut accepter les propos diffamatoires envers notre profession. Rien ne justifie de bloquer les évolutions et les réformes nécessaires au système de santé.

Comment la profession médicale compte coopérer avec l'ensemble des acteurs de santé à l'avenir après de telles positions d'un autre temps ? Comment les législateurs expliqueront à leurs administrés sans médecin traitant que les autres professionnels ne peuvent assurer une prise en charge de qualité ?

Le Sniil appelle donc les sénateurs à la raison et à ne pas vider de tout son sens une

Mobilisation contre la loi Rist : une proposition de loi vidée de son sens ?

Écrit par SNIIL

Vendredi, 17 Février 2023 18:58 - Mis à jour Vendredi, 17 Février 2023 19:34

proposition de loi qui répond à des besoins de santé urgents.